

Livret personnel de compétences. Repères pour sa mise en oeuvre à l'école. 2010-2011
rectificatif par rapport à la version envoyée aux écoles (par courriel en date du 20 mai 2011)

Quelle action mener ... ?	... à quel niveau ?	... comment ?	... par qui ?	... quand ?	... et où dans le livret personnel de compétences ?
On évalue	un travail	par une mesure de valeur (appréciation, pastille de couleur, croix, note etc.)	l'enseignant - acte <i>pédagogique et répété</i> - acte <i>individuel</i>	au fil de l'année scolaire, selon une périodicité laissée à l'appréciation de l'enseignant/des enseignants	c'est le livret scolaire qui rend compte du suivi des apprentissages et des progrès de l'élève
On renseigne	un item	par une date	l'enseignant - acte <i>pédagogique et répété</i> - acte <i>individuel</i>	il estime que l'évaluation dans plusieurs situations différentes, variées et espacées dans le temps est positive	p. 4 à 6 (palier 1) et p. 8 à 15 (palier 2)
On valide	une compétence	par une date	le conseil de cycle - acte <i>institutionnel et définitif</i> - décision <i>collégiale</i>	il la considère comme acquise à la fin du palier en question (c'est-à-dire à l'issue de l'année de CE1 ou de CM2), sur la base d'évaluations multiples	p. 4 à 6 (palier 1) et p. 8 à 15 (palier 2)
On atteste	la maîtrise d'un palier du <i>Socle</i>	par le cachet de l'école et la signature de l'enseignant	le conseil de cycle - acte <i>institutionnel et définitif</i> - décision <i>collégiale</i>	il constate que chacune des 3 (ou 7) compétences est validée à l'issue de l'année de CE1 (ou de CM2), sans compensation entre elles	p. 3 (palier 1) et p. 7 (palier 2)
On atteste	la maîtrise du <i>Socle</i>	par le cachet du collège et la signature du chef d'établissement	le chef d'établissement - acte <i>institutionnel et définitif</i>	il constate que la maîtrise de chacun des 3 paliers est attestée à l'issue de la classe de 3ème	p. 24